

Titulaire :

BLANCHON SAS

50, 8 ème rue
69800 Saint Priest
France

Produit :

LASURE TOUS BOIS ENVIRONNEMENT

Catégorie :

Produits et systèmes de finitions bois extérieurs

Type de formulation :

Lasure phase aqueuse

Catégorie d'utilisateurs : Professionnels

La certification CTB FINITION BOIS atteste :

- ✓ **De la performance du produit / système de finition** appliqué en fonction de son usage,
- ✓ **De la qualité de service de l'entreprise** sur les aspects formation, accompagnement client, service technique dédié,
- ✓ **De la pertinence de l'information technique** accompagnant le produit.



Siège Social
10, rue Galilée
CS 81050 Champs sur Marne
77447 Marne la Vallée Cedex 02
www.fcba.fr

FCBA atteste de la conformité du produit décrit ci-dessus, dans les conditions prévues par les règles générales de la marque CTB et du référentiel de la marque CTB FINITION BOIS.

Ce certificat atteste la qualité des fabrications, fondée sur un contrôle permanent. Il ne peut préjuger des décisions qui seraient prises avant sa fin de validité.

Les Règles Générales de la marque CTB, le référentiel de la marque CTB FINITION BOIS dans leur version en vigueur, ainsi que la liste mise à jour des titulaires de la marque et des produits certifiés sont disponibles sur le site Internet www.fcba.fr.

Seuls les produits accompagnés d'une étiquette faisant référence à la marque CTB peuvent se prévaloir du présent certificat.

Numéro de certificat : 483-24-2055-Fr

Annule et remplace N°: 483-22-2082

Date d'émission : 09/01/2024

Valable jusqu'au : 08/01/2027

Nombre de pages : 2

Le Directeur certification

Alain HOCQUET



MISE EN ŒUVRE

Application en 3 couches à 100 g/m2 chacune

USAGES ET ESSENCES COUVERTS

Menuiseries extérieures :	Pin sylvestre et essences correspondantes selon NF P 23-305
Façades et autres parties d'ouvrages bois exposées verticalement ou inclinées :	Tous résineux

CLASSIFICATION SELON NF EN 927-2

Après vieillissement artificiel (QUV) (NF EN 927-6)	Système stable
Après vieillissement naturel à 12 mois (NF EN 927-3)	

EFFICACITE HYDROFUGE DU SYSTEME *

Perméabilité à l'eau liquide (NF EN 927-5)	WPE = 67 %
--	------------

* selon NF P 23-305 : 2014

DURABILITE DU SYSTEME AVANT SURVEILLANCE ET ENTRETIEN POSSIBLE**

Menuiseries, façades et autres parties d'ouvrages bois exposées verticalement ou inclinées:

- 2 à 3 ans en parties courantes (hors points singuliers) exposées aux intempéries dominantes
- 4 à 5 ans en parties courantes (hors points singuliers) non exposées aux intempéries dominantes

** Le délai de surveillance pour le premier entretien lié au niveau revendiqué, correspond au temps estimé à partir duquel il convient de surveiller l'état du système de finition et d'entreprendre si besoin sa rénovation conformément aux prescriptions du NF DTU 59.1.

Ce délai correspond à une finition :

sous exposition aux intempéries (UV, eau) la plus sévère

Sur une partie d'ouvrage bois conforme aux spécifications du DTU correspondant, tant du point de vue des produits et de leur conformité aux normes, que du point de vue de la mise en œuvre des ouvrages